



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**VILLE DE BOERSCH**

Madame, Monsieur,

Une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire ou permis d'aménager ou permis de démolir) vient de vous être délivrée.

Dès sa réception et, en vertu des articles A.424-15 et A.424-16 du Code de l'Urbanisme, vous devez afficher sur le terrain, de manière visible de l'extérieur et durant toute la période du chantier, un panneau dont les dimensions sont supérieures à 80 cm, qui reprend toutes les indications ci-dessous :

- Nom, raison sociale ou dénomination sociale du bénéficiaire, nom de l'architecte auteur du projet architectural, la date de délivrance, le numéro, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté, la mention relative aux délais de recours ainsi que l'obligation de notifier tout recours au bénéficiaire et à l'autorité ayant délivré le permis.
- Si le projet prévoit des constructions, la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimés en mètres par rapport au sol naturel
- Si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum de lots prévus,
- Si le projet prévoit des démolitions, la surface du ou des bâtiments à démolir.

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'assiette du projet.

En cas de recours des tiers, vous devez pouvoir prouver la date d'affichage. Si cette formalité n'était pas respectée, votre permis de construire resterait attaquant bien au-delà du délai.

A cette fin, je vous saurais gré de remplir et de me renvoyer l'attestation ci-jointe.

Des contrôles seront exercés par les services de la police municipale et de l'urbanisme (le défaut d'affichage sur le terrain est puni de l'amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du Code Pénal pour les contraventions de la cinquième classe).



Colette JUNG  
Maire de BOERSCH,

✕ .....

**A RENVOYER A LA MAIRIE DE BOERSCH**  
**1, place de l'Hôtel de Ville - 67530 BOERSCH**

**Je soussigné(e) .....**  
**demeurant .....**  
**atteste que le permis n° .....**  
**a fait l'objet d'un affichage sur le terrain à la date du .....**

**Fait à ....., le .....**

**SIGNATURE :**